



St-Mathieu-de-Rioux, le 15 octobre 2015

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette 6211-24-085

Dépôt d'un mémoire au  
Bureau d'audiences Publiques sur l'environnement  
Dans le cadre du Projet éolien Nicolas-Riou.

Préparé par :

Lise Dionne  
St-Mathieu-de-Rioux, QC

## Introduction

Mon nom est Lise Dionne, je participe à titre de citoyenne de St-Mathieu-de-Rioux, je dépose ce mémoire sans le présenter en séance publique.

Je suis native de St-Mathieu, j'ai quitté mon village au début des années 1970, pour les études et le travail. Au cours de ces années, j'y revenais régulièrement pour y passer mes vacances. À la retraite en 2010, j'ai choisi de revenir habiter mon magnifique village pour la qualité de vie d'un milieu rural axée sur la villégiature sous plusieurs formes telles que: le Golf, le Parc du Mont St-Mathieu (ski, raquette, glissade sur tube), les activités nautiques (voile, canot, baignade), les randonnées pédestres, vélo autour de St-Mathieu, la motoneige, la pêche et la chasse à proximité du village. De plus, l'accessibilité de ces activités à quelques minutes de chez moi, un endroit de rêve.

## Développement

Voici que le projet éolien Nicolas-Riou vient menacer cet endroit de rêve par l'implantation près de notre municipalité de 68 gigantesques éoliennes de 3,3 MW chacune, qui feront des cicatrices importantes au TNO, des menaces pour la faune, la flore et l'environnement, et de plus ces éoliennes briseront l'harmonie visuelle et sonore en étant incompatible avec **la vocation touristique** de notre municipalité. Ce projet de parc éolien est une grande menace pour nous.

Dans l'étude d'impact, Parc éolien Nicolas-Riou, il est écrit :

**«Le projet est accueilli favorablement par la population et les commentaires sont majoritairement positifs».** (Étude d'impact p.17, point 4.1 Intérêts et préoccupations)

Je ne suis pas d'accord avec cet étude car nous avons recueilli en moins de 10 jours au mois de juillet, en période de vacances estivales, sous forme de pétition avec nom et adresse, **226 noms** de personnes en majorité résidents à St-Mathieu-de-Rioux. Cette pétition accompagnait la lettre de demande d'audience publique du BAPE au ministre Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques de Madame Denise Sénéchal.

J'ai signé la pétition contre le projet éolien Nicolas-Riou pour les raisons suivantes :

- Bruit généré par les éoliennes trop important;
- Région rurale, on est habitué à dormir sans bruit;
- On demeure à St-Mathieu-de-Rioux par choix, on aime être proche de la nature;

- Impact visuel sur le territoire de la municipalité de St-Mathieu et du TNO;
- Destruction de l'habitat faunique et floral du TNO;
- Des écosystèmes seront détruits;
- Un parc récréotouristique est incompatible avec un parc éolien;
- Les éoliennes vont tuer beaucoup d'oiseaux et de chauve-souris;
- Les redevances du projet ne sont pas partagées équitablement entre la MRC des Basques (70 %) et les municipalités (30%).

**Au cours des audiences du 28 au 30 septembre, je n'ai pas été convaincu du contraire et de plus est, comment le promoteur peut-il dire que le projet est accueilli favorablement par la population ?**

De plus, le promoteur ne tient pas compte la résolution du conseil municipal de St-Mathieu-de-Rioux, qui stipule **que les éoliennes ne doivent pas être visibles du lac St-Mathieu**. Le promoteur dit lors des audiences publiques : «que 5 éoliennes seront visibles du chemin du lac Nord». Et il est écrit : « La perception des éoliennes y sera généralement faible » Étude d'impact, p.32 point 6.4.7 Paysage. Il ne mentionne pas qu'elles seront **visibles** du haut de la montagne du Parc du Mont St-Mathieu et du Golf.

De plus, il n'en tient pas compte de la résolution de la municipalité, pourquoi ?

Le promoteur cite dans son l'étude d'impact, volume 6 p. 9 contexte socioéconomique : «L'économie du Bas-Saint-Laurent se présente sous deux réalités...Dans les deux MRC concernées par le projet, **les industries agricoles, forestières et touristiques**, notamment la chasse et la pêche, constituent les principales activités économiques».

À la page 2-38, du volume 1, Secteur touristique, il est écrit :

«L'intérêt touristique des deux MRC tient principalement **à leurs attraits naturels** et assure en partie leur développement économique».

À la page 2-32 du volume 1, il est mentionné :

«L'économie de la MRC des Basques,... repose sur les productions agricole, acéricole et d'élevage, la villégiature et le tourisme, la mise en valeur de la flore et de la faune...»

**Nous sommes tous d'accord** pour dire que l'économie de la MRC des Basques et de St-Mathieu-de-Rioux repose en bonne partie sur **le tourisme, la villégiature et sur la mise en valeur de la flore et faune**.

De plus, il n'est pas rare d'entendre dire que la municipalité de St-Mathieu-de-Rioux est le joyau de la MRC des Basques. Pourquoi la menacer, la fragiliser, nous serions tous perdants pour les prochaines décennies. Notre legs aux générations futures serait considérablement appauvri.

Les avantages d'un Parc éolien sont inférieurs **aux désavantages et aux risques encourus** par les infrastructures de ce méga projet. **Les répercussions** sur les établissements et les activités touristiques sont-elles évaluées par le promoteur ?

C'est un projet qui ne fait pas l'unanimité et de plus, il **divise** notre belle petite communauté. **Nous en sommes très perturbés** et les retombées escomptées ne justifient pas ce projet, elles semblent minimes pour la municipalité qui subit **tous les inconvénients** du projet.

Regardons ce qui se passe ailleurs dans le Bas-Saint-Laurent pour ceux qui vivent du tourisme, de la chasse et de la pêche. Dans la MRC Rimouski-Neigette, la ZEC du Bas Saint-Laurent a refusé l'implantation d'éoliennes sur son territoire (voir [www.zecbsl.com](http://www.zecbsl.com)).

Pour ce qui est de la réserve Duchénier, selon un administrateur lors de la réunion d'information du BAPE du 9 juillet à St-Mathieu-de-Rioux, celui-ci a exprimé le désir de ne pas voir les éoliennes des chalets de la réserve.

Lors des audiences du BAPE qui se sont déroulées du 28 au 30 septembre à St-Mathieu-de-Rioux, le commissaire a demandé au préfet de la MRC des Basques si le parc éolien du TNO Lac-Boisbouscache est incompatible avec le parc récréotouristique de la MRC en partenariat avec la Nation Malécite de Viger ?

Monsieur le Préfet a nuancé ses propos sur ce dit parc récréotouristique de la façon suivante : « **que probablement le futur parc sera implanté au Porc-Pic près de St-Fabien** ». Ce dernier ne savait plus si le parc se ferait sur le TNO Lac-Boisbouscache ? Pourquoi est-il incertain maintenant, voit-il l'incompatibilité entre le parc éolien et le parc récréotouristique, je me pose la question car dans l'étude d'impact du promoteur EDF, il est mentionné :

«La Première Nation Malécite de Viger s'est associée à la MRC des Basques dans un projet de parc régional sur le TNO Lac-Boisbouscache».

«La première Nation Malécite de Viger et la MRC des Basques,... ont développé un projet de parc régional dans le TNO Lac-Boisbouscache»

De plus, dans des comptes rendus de séances régulières de la MRC des Basques on mentionne que le futur parc régional sera développé dans le TNO Lac-Boisbouscache.

### **Je vois une contradiction dans les propos du préfet ?**

Lors de cette même audience publique, des résidents de St-Mathieu-de-Rioux ont fait ressortir le caractère récréotouristique de cette municipalité, de la beauté de ses paysages, de la quiétude des lieux et de l'apport économique important du secteur touristique pour la municipalité. De plus, qu'un parc éolien pourrait nuire à l'apport économique que le tourisme nous procure, aux retombées économiques des activités de villégiature telles que la chasse et la pêche. Et que la municipalité de St-Mathieu-de-Rioux

s'est développée en fonction des activités touristiques et qu'elle compte sur ce secteur pour son développement futur.

## Conclusion

Par ce mémoire, j'ai tenté de vous démontrer qu'un parc éolien est **incompatible** avec la vocation touristique de la municipalité de St-Mathieu-de-Rioux et avec le dit Parc récréotouristique. En conséquence, je demande au BAPE de refuser le projet de Parc éolien Nicolas-Riou des Basques et de Rimouski-Neigette **pour des raisons de nuisance de toutes sortes à notre développement harmonieux**, et en raison de la **contestation entourant l'acceptabilité sociale de ce projet**.

Je vous remercie de la considération que vous portez à la présente et j'espère vous avoir convaincu que je réside dans un endroit de rêve, c'est notre Mont-Tremblant !

Fin du document

Lise Dionne

Une citoyenne qui adore sa municipalité.

## Références

Pesca environnement, Parc éolien Nicolas-Riou, Étude d'impact sur l'environnement

[www.zecbls.com](http://www.zecbls.com)

Réunion d'informations du BAPE, le 9 juillet 2015, tenue au Parc du Mont St-Mathieu

Audiences publiques du 28 au 30 septembre 2015, tenues au Parc du Mont St-Mathieu